CULTURE POUR TOUTES ET TOUS ÀBRUXELLES LUTTER UN ENC UN ENC UN ENC LA PRÉCARITÉ

PAR LA

MÉDIATION

CULTURELLE

RÉSEAU EN RÉFLEXION 06



1 UN ENGAGEMENT

2 UNE VIE DIGNE POUR TOUTES ET TOUS

3 CULTURE ET DROITS HUMAINS

> 4 LA MÉDIATION CULTURELLE

> > 5 LE RÉSEAU ARTICLE 27 BRUXELLES

6L'ACCÈS À L'OFFRE
CULTURELLE

7 LE POUVOIR D'AGIR

8
LA CONSTRUCTION
DU COLLECTIF

9 L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET CITOYENNE

10 UNE VISÉE POLITIQUE



« Pour moi, le droit à la culture c'est la liberté pour chacun de s'émanciper. »

UN ENGAGEMENT

Nous devons défendre la culture pour toutes et tous. Comme si, une avocate devait défendre la Justice, un médecin la Santé, les femmes l'Égalité avec les hommes, et les jeunes leur Avenir ? Voilà où nous en sommes... Alors, allons-y, encore.

«La culture, c'est l'âme de ce que l'on est, c'est quelque chose qui nous habite». Joelle

Lutter contre la précarité en restituant le droit de prendre part à la vie culturelle implique pour l'équipe d'Article 27 # Bruxelles non seulement de développer des actions, mais en plus de défendre l'exercice de la dignité pour toutes et tous, et l'art, et la culture. Rien de moins.



(...) La démocratie, ce n'est pas seulement la paix, la sécurité et les élections libres, c'est aussi l'accès à une qualité de vie digne qui inclut la participation à la vie culturelle, intellectuelle et artistique de tous les citoyens. (...)



UNE VIE DIGNE, POUR TOUTES ET TOUS

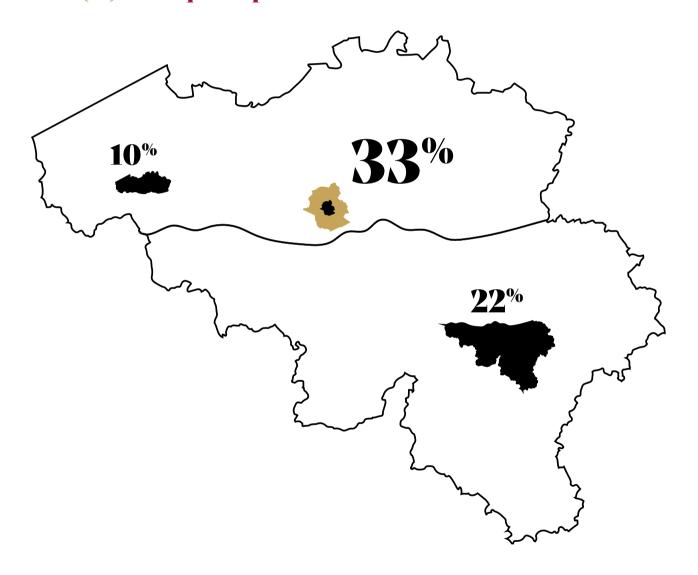
Nous, les humains, sommes tous nés dignes et égaux, nous avons tous droit à la justice, à l'enseignement, à la culture, à la protection sociale, à la santé, au travail, à la mobilité à travers le monde... Chaque état signataire doit s'assurer de la protection de ces droits pour toutes et tous. Néanmoins, certain.e.s d'entre nous sont privé.e.s de l'exercice de ces droits fondamentaux.

Pour certain.e.s, privilégier la sécurité de l'isolement, se concentrer sur les besoins vitaux, vivre heure par heure peut devenir un mode de vie. Être privé.e de vivre des émotions et des sensations positives aussi. Et prendre du temps pour comprendre sa vie, se projeter, rêver à un autre devenir, à orienter activement celui de la société peut sembler réserver à d'autres.

«La culture nous définit, nous nourrit, nous individualise et nous permet de nous ouvrir à l'altérité. C'est un besoin humain qui doit être préservé et encouragé, surtout dans un monde qui a tendance à tout uniformiser.» Liv S'il faut choisir son combat, quel est le bon choix ?
La justice ou la santé ?
Le droit à un toit ou à se déplacer ?
Le droit à la culture ou à la sécurité ?
Entre la vie et la mort...
la survie ?
Une vie digne, pour toutes et tous.
Dans la paix, ensemble.

EN BELGIQUE

Taux (%) de risque de pauvreté





À BRUXELLES

Les droits dans les communes les plus pauvres en regard des plus riches

3 ans d'espérance de vie *en moins*

VIE

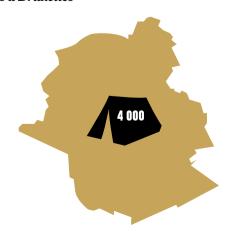
3 x plus de retard scolaire

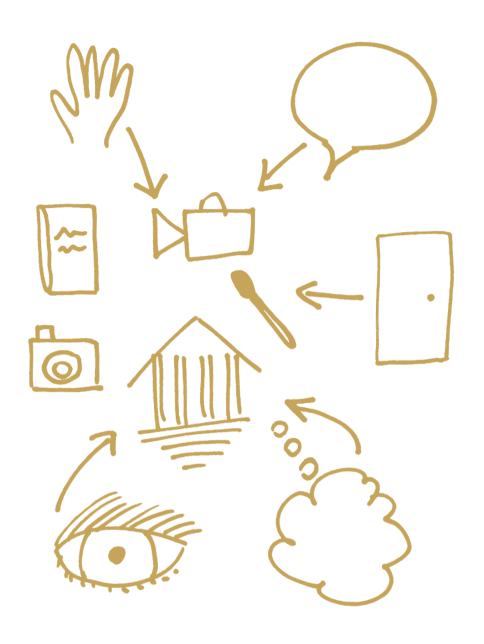
ENSEIGNEMENT TRAVAIL

3 x plus de chômage

Droit au logement

+ de 4 000 sans-abris à Bruxelles





«Quand on est pauvre, l'inquiétude du lendemain fait qu'on accepte d'être soumis. L'art permet de s'exprimer, de résister. »

3

CULTURE ET DROITS HUMAINS

Posons-nous deux minutes... la culture est indissociable de notre humanité, même préhistorique : Neandertal et Sapiens dessinaient déjà sur les murs, jouaient déjà de la musique, échangeaient déjà ensemble. C'est à la fois une question personnelle et l'affaire de toutes et tous ; depuis la nuit des temps, ou presque.

Prendre part à la vie culturelle est un droit : universel, inaliénable et interdépendant, au même titre que les autres droits humains. Ce n'est ni le droit à un luxe, ni le droit à un plaisir coupable.

«Ne pas avoir accès à la culture, ne pas pouvoir montrer sa culture, c'est comme être menotté.» Patricia

Inscrire l'art et la culture dans la lutte contre la précarité, c'est lutter pour l'accomplissement des droits humains :

- + de liberté
- + d'éducation
- + de connaissances
- + de compréhension
- + de questions
- + d'enrichissement psychosocial
- + de conscience
- + d'autonomie
- + d'égalité
- + de solidarité
- + de créativité
- + de joie
- + de singularité
- + de diversité
- + d'universalité...



«La culture, c'est le fruit d'un travail collectif millénaire et apatride, elle n'appartient à personne et résulte du travail de tous».





LA MÉDIATION CULTURELLE

L'équipe d'Article 27 # Bruxelles relie des organisations sociales et culturelles, des publics, des travailleurs, des artistes, des pouvoirs publics. Les différents acteurs et actrices de ce qu'est devenu aujourd'hui un réel réseau de coopération viennent d'univers parfois très éloignés. Ensemble, nous organisons le recours au droit de participer à la vie culturelle en luttant contre des formes d'exclusion financière, de relégations des circuits scolaires, de fragmentations des individus et des collectifs, d'injustices sociales qui sont vécues par les personnes subissant une situation de précarité.

«La culture est le lien social fondamental qui doit être accessible à tous. Le nier c'est parachever au bulldozer les fossés d'exclusion déjà existants. L'art, tout comme l'engagement social, n'est pas une chose innocente. C'est pourquoi il faut que les artistes et les travailleurs sociaux s'unissent et mettent tout en œuvre pour faciliter aux plus démunis l'accès à la culture, sous toutes ses formes. Pour que les lieux de spectacle ne deviennent pas, comme c'est souvent le cas, des boutiques de luxe réservées aux seuls nantis. Pour que la culture ne devienne pas comme la médecine ou la justice, de classe. Pour que les exclus reviennent parmi les autres. »

Roland Mahauden, co-fondateur d'Article 27 asbl –1999

La puissance du réseau
Article 27 # Bruxelles
est de partir des missions,
forces et désirs
de chacun.e pour établir
des complémentarités.
Actions et réflexions
structurent et innovent
des pratiques sociales
et/ou culturelles
déployant un champ
de la médiation culturelle
au service des droits
humains.

«L'alliance entre Article 27 et Liens de Quartier Petite Enfance, en joignant la dimension de l'accessibilité financière et de l'accompagnement, permet d'inscrire les sorties culturelles dans une démarche qui soit réflexive et pas uniquement «consommatrice». Ainsi, la découverte de disciplines que l'on ne connaissait pas ou peu ou, simplement, le fait de vivre des moments de plaisir, dans un contexte où des échanges peuvent avoir lieu concoure davantage à l'Education et à la Participation qui sont, pour nous, 2 éléments essentiels à la citoyenneté.»

Liens de Ouartier Petite Enfance

Article 27 # Bruxelles

Les bruxellois.e.s qui vivent avec des faibles revenus mais qui ne fréquentent pas d'associations sociales partenaires

«Comment pourrais-je avoir des articles 27 et accès à la culture avec mon modeste revenu, je travaille à mi-temps et j'ai deux enfants.» Christiane

Pouvoirs publics

COCOF Culture et Action sociale COCOM Action sociale Région de Bruxelles-Capitale Emploi FWB Culture et Éducation permanente S'eng pour le de prene à la vie c de toute au sein d Articl Brux

«Plus que jamais, nous devons renforcer l'accès à la culture, re-cimenter la vie de nos quartiers, déconstruire les préjugés et donner un espace d'expression à tous ceux qui en manquent. La démocratie culturelle participe à la construction d'une citoyenneté inclusive, large, généreuse et active.»

Accord du gouvernement francophone bruxellois, 2019-2024 - «Un projet

Accord du gouvernement francophone bruxellois, 2019-2024 - «Un projet ouvert, solidaire et émancipateur pour et par les Bruxelloises et les Bruxellois»

Artistes

«On peut mener un atelier partout à partir de l'envie, du désir de créer des participants. Et tout le monde n'est pas toujours connecté à ses envies. C'est parfois cet espace, ce territoire-là qu'il faut trouver pour que le travail soit possible.» Adèle «Elargir le champ des possibles, découvrir une vision du monde autre, positive, créative, enrichissante, créer des liens, aller vers l'autonomie, aller vers l'empowerment.» GAMS Belgique

Partenaires sociaux (235)

Aide sociale

Développement communautaire

Jeunesse

CPAS

Centre d'hébergement

Santé mentale

Alphabétisation/

Français Langue Etrangère

Centre de formation

Soutien scolaire

LE RÉSEAU ARTICLE 27 # BRUXELLES

gager e droit dre part ulturelle s et tous u Réseau

e 27 #

relles

Publics, populations, citoyens... «Pour moi, la culture c'est la forme ou le lien invisible qui unit l'individu au reste du monde. Ça commence par la culture entre les familles, entre 2 personnes, puis entre les communes, les villes, les pays, les continents et le monde.» Junio

Partenaires culturels (207)

Centre culturel | Cinéma
Cirque | Conférence | Presse
Danse | Festival | Evénement
Jeune Public | Musée | Expo
Patrimoine | Musique
Pluridisciplinaire | Théâtre

158 Associations en attente de partenariat

«Un partenariat avec Article 27 nous permettrait de bénéficier de nouveaux outils pour recréer des ponts entre le social et la culture car nous pensons qu'il s'agit là d'une piste efficace et non stigmatisante de lutte contre les différentes formes de pauvreté.»

Espace Social Télé-Service asbl

«Au cours de ces 20 années, J'ai eu la chance de trouver au sein du réseau Article 27, un cadre pour (dé)poser les défis de la médiation culturelle et mutualiser les ressources pour les relever. Ce réseau est aussi important pour moi car il prouve la vitalité et le professionnalisme de travailleurs culturels et sociaux au service d'un droit humain repris dans la déclaration universelle du même nom.» Patricia



« Au-delà d'autoriser notre public à découvrir des lieux pour un cout moindre, la possibilité de bénéficier de ces tickets les autorisent à maintenant proposer eux-mêmes des sorties, imaginer eux-mêmes de regarder ce qui est proposé dans le milieu culturel belge et de réellement y participer.»

6

L'ACCÈS À L'OFFRE CULTURELLE

Restituer l'accès à l'offre culturelle aux personnes subissant une situation de précarité, finalement, c'est quoi ? Pour le Réseau Article 27 # Bruxelles, ce n'est pas qu'une question de prix...

«Les tickets Article 27 contribuent à la démocratisation de la culture par l'acquisition des connaissances, la discussion avec les autres participants, la construction et le développement de l'esprit critique, le partage des moments de découverte, l'émancipation...» Ateliers du Soleil asbl

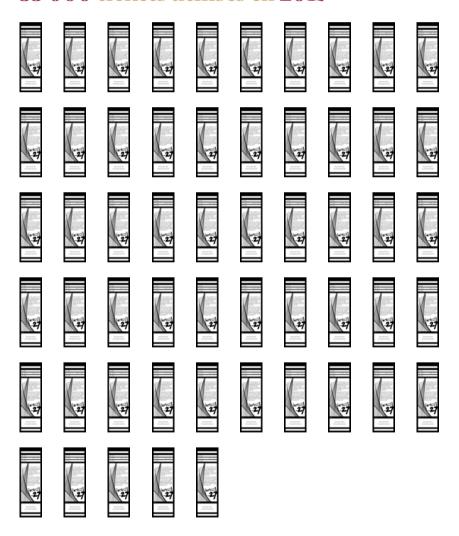
C'est garantir:

- la levée du frein financier / une entrée à prix fortement réduit
- la simplicité du dispositif / un tarif unique, un seul ticket par sortie
- · des sorties librement choisies
- / non seulement à une manifestation locale, à une activité pédagogique, à un événement à Noël, mais bien un accès régulier à l'ensemble de l'offre
- · un accueil empreint d'équité
 - / un placement identique dans les salles pour tout spectateur, toute spectatrice
- · la rencontre des gouts et des envies les plus divers
 - / une offre diversifiée : théâtre, danse, musique, cinéma, patrimoine...
- · une communication lisible
 - / des informations culturelles claires disponibles et valorisées dans les associations sociales

1 000 tickets utilisés en 1999



55 000 tickets utilisés en 2017



PARCOURS DU TICKET ARTICLE 27 À BRUXELLES





« J'ai pris conscience de ma capacité de choix. Je pensais que je ne l'avais pas... pour ça, j'adore le travail des artistes car ils nous renvoient à cette possibilité de choix ».





Les actions de médiation culturelle invitent chacun.e à se prévaloir de ce qu'il/elle est. Non de ce à quoi il/elle peut se sentir réduit.e (sans instruction, sans emploi, sans compétence, sans logement,...).

Chacun.e est convié.e

/ à se (re) connecter aux multiples dimensions de sa propre culture et de celles des autres (héritages culturels, valeurs, désirs, émotions, questionnements, engagements,...). S'ouvrir à soi ouvre aussi à la rencontre et au dialogue.

/ à mieux comprendre, à moins subir les enjeux sociaux, politiques, culturels, environnementaux et à s'exprimer (expérimentation artistique, échanges avec les lieux culturels, exercice de la pensée critique).

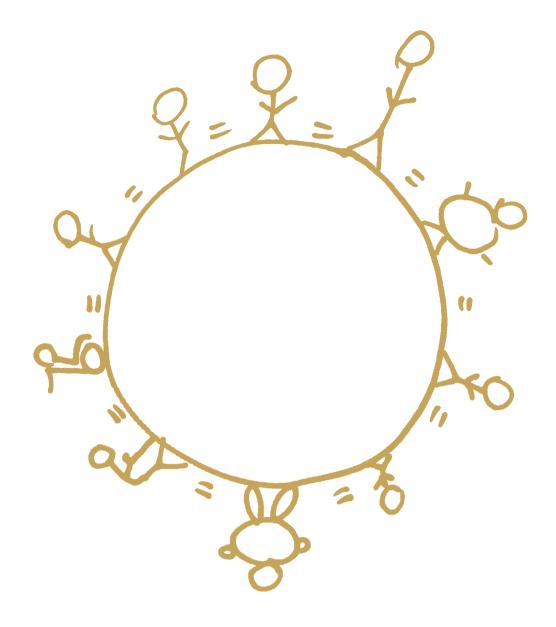
Soit plus de 2 000 sorties collectives organisées par an.

«Avec ces ateliers j'ai trouvé l'envie de découvrir ce métier qui passionne tant Mauro, ce qu'on peut faire avec son corps, surpasser ses craintes et sa peur devant un public. Un sentiment de sûreté, d'assurance. Le plaisir de donner. Les fous-rires. La liberté de créer des gestes et des danses folles. La joie du groupe.» Robertine

Le réseau
Article 27 # Bruxelles
repousse les mécanismes
qui fragmentent

les individus.

Le travail sur le rapport à la culture, l'accès à l'art et au patrimoine avec ce qu'ils impliquent de réouverture à soi, à l'autre et aux savoirs tout au long de la vie emmènent ailleurs; vers le pouvoir d'agir.



« Des fois on est d'accord, des fois pas d'accord. On collectionne tout ensemble. On a appris à approfondir l'explication. On a appris à convaincre en positif. On a appris à ne pas laisser tomber quelqu'un, à tenir compte de l'avis de la minorité. L'important, c'est de décider ensemble.»

ALHASSANE

LA CONSTRUCTION DU COLLECTIF

L'équipe Article 27 # Bruxelles développe son action avec des postures et méthodes de communication non violente, de dynamique participative et d'éducation permanente. À partir de projets communs avec le Réseau, nous cherchons à être du côté des liens sociaux, de la solidarité, de la puissance de chacun.e des membres à nourrir le collectif.

«Faire partie d'un groupe c'est pas facile pour moi, je me sens fragile face aux autres, j'ai du mal à trouver ma place. Ce qui m'aide c'est que chacun à son tour on prend la parole sans être interrompu et qu'on nous invite à exprimer ce qu'on ressent, sans ça je ne prendrai pas la parole.» Isabelle

Nous privilégions

- · la confiance au contrôle
- · la collaboration à la concurrence
- la coopération
 à la compétition
- l'équivalenceà la hiérarchisation
- la liberté d'implication à la contrainte
- · la co-responsabilisation à la centralisation des responsabilités...



«La culture pour moi c'est une action politique indirecte».



L'EXPRESSION ARTISTIQUE ET CITOYENNE

Restituer les outils de productions artistiques aux personnes qui en sont exclues, parce qu'elles sont déjà exclues des autres sphères de la vie sociale est un enjeu majeur qu'aborde le Réseau Article 27 # Bruxelles, principalement par le biais de l'accompagnement à la création d'œuvres collectives.

Chaque membre peut dire ce qui lui tient à cœur, partager un imaginaire, des émotions, des rêves, des questionnements, des enjeux de société, aller à la rencontre de ses talents, prendre des risques, se dépasser et s'engager dans l'expression de soi en se reliant à l'expression du collectif. Devenir actrice ou acteur d'une œuvre commune.

Ensuite, c'est l'occasion pour le collectif d'offrir son point de vue et sa forme artistique, de se faire entendre, de nourrir les sens, la réflexion, les émotions des proches, des ami.e.s des ami.e.s, de bruxellois.e.s inconnu.e.s. C'est aussi accueillir les impressions, les retours des publics.

Être reconnu.e en tant qu'autrice ou auteur.

Et encore, engager son expression dans l'espace public permet d'en faire partie, d'être visible.

Occuper sa place et contribuer.

«Ce film est vraiment le reflet du groupe (...) je trouve que c'est très important de faire parler les gens qui passent des épreuves dures qui sont cachés derrière les murs des maisons (...) on ne pense pas à regarder derrière la porte du voisin et pourtant il y a des gens qui crèvent littéralement à côté de chez soi (...) je crois que tout le monde s'en est rendu compte dans le groupe... on devait finir ce film (...) c'était notre but, notre fierté». (R.)

Il est fondamental de renforcer des espaces communs où les voix des citoyen.ne.s qui subissent une situation de précarité puissent rayonner et se mêler aux autres, pour faire en sorte que la parole de toutes et tous remonte à la surface. C'est ce à quoi s'attelle le Réseau Article 27 # Bruxelles par le biais des ateliers créatifs et par la recherche d'une diffusion des œuvres la plus large possible.

Un droit sans moyens ne sert à rien... Donnons-nous les moyens d'exercer nos droits!

ARTICLE 23 DE NOTRE CONSTITUTION

«Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.» Cet article garantit les droits économiques, sociaux et culturels dont le droit à l'épanouissement culturel et social.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE COMMUNE AU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET AU COLLÈGE RÉUNI DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE 2019-2024

«Si l'on doit se réjouir du dynamisme économique bruxellois et le soutenir, il faut redoubler d'efforts pour prendre efficacement en main les situations de précarité. A cet égard, seule une action publique forte peut espérer endiquer les facteurs de reproduction des inégalités et ses conséquences sur le bien-être de tous.

C'est pourquoi la question de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales sera également appréhendée de façon transversale par le Gouvernement.

<...> La lutte contre les discriminations, les inégalités et les incivilités seront au coeur d'une politique d'égalité des droits qui garantit à chaque Bruxellois les conditions de son émancipation.

<...>Le Gouvernement travaillera à une amélioration de l'accès aux droits et à leur effectivité sur la base de trois axes : simplification, information et automatisation.»

UNE VISÉE POLITIQUE

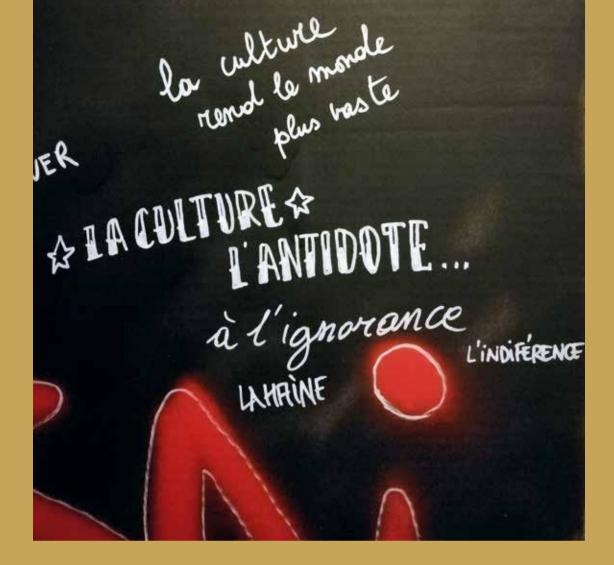
Article 27 # Bruxelles est aujourd'hui une ressource pour la Région de Bruxelles-Capitale. Depuis plus de 20 ans maintenant, notre engagement est d'œuvrer à la lutte contre la précarité, à l'exercice d'une vie digne, à l'émancipation individuelle et collective, à la cohésion sociale en employant la médiation culturelle comme levier.

Nos missions transversales impliquent la Région de Bruxelles-Capitale et la COCOM (emploi, lutte contre la pauvreté, image de Bruxelles, action sociale) ainsi que la COCOF (culture, action sociale, cohésion sociale).

Sans relâche, nous demandons un engagement politique sur deux axes prioritaires:

- 1. Un refinancement structurel d'Article 27 # Bruxelles pour permettre le conventionnement des associations sociales en attente (158 en 2019) et leur faire bénéficier des tickets, outils, méthodes et ressources du Réseau.
- 2. La mise en œuvre d'un tarif social culturel pour les personnes 'Bénéficiaire de l'Intervention Majorée' (parce qu'elles travaillent à temps partiel, disposent d'une petite pension...) qui ne fréquentent aucune association sociale mais qui ont besoin de retrouver l'accès à l'offre culturelle.

Voilà où nous en sommes. Alors, allons-y, ensemble.



DIRECTION

Laurence ADAM

ADMINISTRATION

Wissale EL BOUCHAIBI Nina ENGO Florian LEFEBVRE John MÉLISSE

MÉDIATION

CULTURELLE

Marushka BALLESTER

Muriel BERNARD

Alice ANDRIETTI

Marie CAMOIN

Raphaël CANTA

Céline GALOPIN

Karima LAKBICHI

Virginie PIERREUX

Rue de la Senne, 81 1000 Bruxelles Tél.:02/646 30 28 bruxelles@article27.be www.article27.be/bruxelles

ANNÉE 2020



Images

Les images sont tirées des rencontres, des ateliers participatifs et de nos évènements (Réseau en Action, Parcours d'Artistes de Saint-Gilles 2016, les Portes de l'exclusion, les Scènes Ouvertes, de nos 20 ans...)

Sources

- Observatoire de la santé et du social de Bruxelles Capitale -Baromètre social, rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté, 2018
- La Fédération internationale pour les droits humains www.fidh.org/fr
- Observatoire belge des inégalités inegalites.be
- SPF Economie/Stat Bel risque de pauvreté et d'exclusion sociale, 2018
- Rapport d'activités Article 27 # Bruxelles, 2018



MET DE STEUN / AVEC LE SOUTIEN :

de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Administration générale de la culture, service général de la création artistique et éducation permanente),

de la Région de Bruxelles-Capitale / van Brussels Hoofdstedelijk Gewest,

de la Commission communautaire française (Culture et Action Sociale),

de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale / van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van Brussels- Hoofdstad,

de la FGTB Bruxelles, de agenda.brussels, de Ethias













